

Réunions publiques

Plan de **P**révention du **R**isque inondation
sur le bassin versant de l'**Ill**

05 décembre 2017 à Muttersholtz

13 décembre 2017 à Erstein

14 décembre 2017 à Benfeld



 <i>Liberté • Égalité • Fraternité</i> RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFET DU BAS-RHIN

L'État élabore actuellement un Plan de Prévention du Risque inondation (PPRI) sur le bassin versant de l'III

Ce PPRI fixera les règles d'urbanisation et de construction nécessaires à la prévention des risques de crues, à la protection et à la sauvegarde des biens et des vies humaines. **Élaboré par le Préfet du Bas-Rhin et ses services (Direction Départementale des Territoires du Bas-Rhin), il modernisera la réglementation actuellement en vigueur.**

À cette fin, il est bâti sur la meilleure connaissance de l'exposition aux risques d'inondation du bassin versant de l'III. L'aléa inondation retenu correspond à un épisode de crue qui a une probabilité de 1% de se produire chaque année. Le partage de cette connaissance est nécessaire à l'établissement de règles adaptées, qui permettent le développement du territoire en intégrant le risque inondation.

La Direction départementale des territoires du Bas-Rhin (DDT 67) présentera la démarche du PPRI et les aléas lors de 3 réunions publiques d'information et d'échanges :

■ Le 05 décembre 2017 à MUTTERSHOLTZ, de 19h à 21h :

Maison des Loisirs
12A, rue Louis Adam, 67600 Muttersholtz

Pour les communes de Ebermunster, Ebersheim, Hilsenheim, Muttersholtz, Sélestat, Baldenheim, Mussig, Heidolsheim, Ohnenheim et Elsenheim

■ Le 13 décembre 2017 à ERSTEIN, de 19h à 21h :

Institut de Formation en Soins Infirmiers du Pays d'Erstein (IFSI) - Amphithéâtre
2 rue de la Laine Peignée, 67150 Erstein

Pour les communes de Ichtratzheim, Hipsheim, Nordhouse, Erstein, Osthouse, Gerstheim, Obenheim

■ Le 14 décembre 2017 à BENFELD, de 19h à 21h :

Salle des fêtes de Benfeld
rue d'Ettenheim, 67230 Benfeld

Pour les communes de Matzenheim, Sand, Benfeld, Herbsheim, Huttenheim, Sermersheim, Rossfeld, Kogenheim, Witternheim

Les grandes étapes du calendrier d'élaboration du PPRI

1



De 2011 à aujourd'hui

L'étude hydrologique a permis de définir la crue de référence dont la probabilité est de 1 % de se produire chaque année.



La cartographie de l'aléa a été réalisée et a permis de déterminer le niveau d'eau que pourra atteindre une inondation potentielle et la vitesse de crue au niveau du cours d'eau.



2

Fin 2017

Présentation de la démarche d'élaboration du PPRI et des aléas.



Élaboration du projet du PPRI :

Rédaction du projet de règlement d'urbanisation et de construction.

3



Concertation : Elle correspond à la phase de présentation du zonage PPRI et du futur règlement auprès des élus, associations, chambres consulaires et auprès de la population.

4



Enquête publique : Elle permettra à chacun de s'exprimer officiellement sur le projet du PPRI.

5



Ajustement du projet du PPRI, arrêté préfectoral d'approbation et mise en œuvre du PPRI : Il s'agit des phases de finalisation permettant d'aboutir à une cartographie réglementaire annexée aux documents d'urbanisme et ainsi de mieux protéger l'exposition de la population dans les zones inondables.

Chacun peut consulter les cartes d'aléas ainsi que les cartes d'enjeux recensés sur le site internet des services de l'État du Bas-Rhin à l'adresse suivante :

www.bas-rhin.gouv.fr


Rubrique :

- > Politiques publiques
- > Environnement Prévention des risques naturels et technologiques
- > Risques
- > Risques d'inondation
- > Plans de Prévention des risques inondation en cours d'élaboration
- > Bassin versant de l'III

(ou lien court : http://vu.fr/PPRi_III)

Chacun peut également donner son avis ou demander tout renseignement auprès de la DDT du Bas-Rhin :

 **Par courriel :**
ddt-ppri-ill@bas-rhin.gouv.fr

 **Par courrier :**
Direction Départementale des Territoires du Bas-Rhin du Bas-Rhin
Service Aménagement Durable des Territoires
Pôle Prévention des Risques
14, rue du Maréchal Juin
BP 61003 - 67070 STRASBOURG cedex

